

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi quatorze septembre, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à dix neuf heure trente.

- **Approbation du procès verbal du précédent Conseil Municipal**
- **Divers :**
  - **Plan d'ensemble secteur BTC, stationnement...**
  - **Marquage de 10 places, bail et déterminer un prix de location Acomespa**
- **Retour d'informations réunions (CCG...)**
- **Informations urbanisme**
- **Attribution marché public – salle des fêtes**
- **Validation du règlement et tarifs du cimetière**
- **Convention ATMB**
- **Décision Modificative de comptabilité**
- **Acquisition du terrain de M. MERY parcelle A1357**
- **Exonération taxe foncière propriété bâtie nouvelle construction**
- **Subvention art et loisirs**
- **Modification du tableau des emplois**



**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021**

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Nombre de présents : 12*

*Nombre de votants : 13*

**Présents :** Messieurs CRASTES Pierre-Jean, GENOUX-PRACHEX Lionel, ROTH Jean-Luc, CARRILLAT Olivier, DUVAL Léon  
Mesdames LAMARLE Nadège, ALLARD-VAUTARET Claire, BONIER Laurence, CHARDON Audrey, GONTHIER-GEORGES Céliane, COINDET Jocelyne, VALLENTIEN Jennifer

**Excusés :** BAYAT-RICARD Marianne donnant pouvoir à Monsieur CRASTES Pierre-Jean, BOURDIN Fabian, PARENT Philippe,

COINDET Jocelyne a été élue secrétaire.

## **1. Divers**

- **Travaux Salle des fêtes :**

Monsieur Léon DUVAL informe le conseil que les travaux de désamiantage de la salle ont commencé. Monsieur Léon DUVAL précise également que la sécurisation du chantier sera effectuée en deux temps dû aux travaux de terrassement.

- **Parking de l'école :**

Monsieur Léon DUVAL informe le conseil que cinq nouvelles places de parking ont été créées à l'école maternelle afin de pouvoir fluidifier le trafic aux horaires scolaires.

- **Marquage au sol :**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise MARKOSOL interviendra sur toute la commune la semaine 38 ou 39.

- Reprise de voirie :

Monsieur le Maire informe le conseil que la Mairie est en attente d'un devis de l'entreprise EIFFAGE concernant des travaux d'entretien ou petits travaux neufs de voirie sur plusieurs secteurs de la commune ( finition élargissement trottoir Vauthier, chemin du Mont , route du moiron depuis Germagny, dos d'âne devant école, chemin tuilière)

- Clocher :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs charpentiers pour la reconstruction du clocher. La consultation est ouverte jusqu'au 08 octobre. Les travaux seront prévus pour le printemps 2022.

- Chantier Bataillard :

Monsieur Léon DUVAL informe le conseil qu'en raison des travaux sur les terrains Bataillard, les camions du chantier pourront passer par le chemin des Vignes afin de limiter le trafic devant la résidence du Vert Pré.

- Nettoyage du village :

Monsieur Jean-Luc ROTH informe le conseil municipal que le nettoyage d'automne est prévu le 18 septembre. Un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants. Monsieur Jean-Luc ROTH est en charge de l'organisation de cette journée.

- Personnel Communal :

Monsieur Léon DUVAL informe le conseil qu'un agent technique est actuellement en vacances et que le second est absent. Monsieur Léon DUVAL demande au conseil d'être disponible pour remplacer sur différents temps en cas de besoin.

- CCAS :

Madame Laurence BONIER informe le conseil que le CCAS s'est réuni le 04 septembre avec les CCAS environnants. Un compte rendu de réunion sera envoyé en Mairie. Madame Laurence BONIER informe également le conseil qu'un rendez-vous sera pris avec la nouvelle assistante sociale de St Julien fin septembre.

- Réunion des associations :

Madame Laurence BONIER informe le conseil qu'une réunion est prévue le 14 octobre à 19h avec les associations du village afin de faire le point sur les manifestations prévues.

- Repas des aînés :

Madame Laurence BONIER informe le conseil que le repas des aînés est prévu le 17 octobre. La salle des fêtes de la Commune étant en rénovation, le repas est organisé dans la salle de Vers. Le repas sera préparé et livré par l'Atelier des Mozzarella.

Madame Laurence BONIER précise que le pass sanitaire est obligatoire pour le repas.

- Sécurisation des entrées de la Commune :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'au mois d'octobre la commission sécurisation présentera une étude de ralentissement et sécurisation des entrées de la Commune.

## **2. Retour d'informations réunions CCG**

### 3. Information d'urbanisme :

Numéro du dossier	Date de dépôt	Nom du demandeur	Prénom du demandeur	Nature des travaux	Liste des parcelles
DP21H0023	07/09/2021	LALLEMENT	JEAN FERNAND	Division	ZK0084,ZK0049,ZK0077
PC20H0007M02	07/09/2021	LES CLOS DE CRULLY		Prise en compte du plan géomètre concernant : et la servitude de passage desservant les parcelles sud n°71 et 72. le périmètre et la surface des 2 parcelles n°59 et 70m2.	AA0059, AA0099, AA0070
PC21H0008	07/09/2021	PERNOLLET	CHRISTIAN	extension d'une maison individuelle	ZA0043
DP21H0022	30/08/2021	Parent	Philippe	élévation du toit du bâtiment existant de 1m avec des créations de fenêtres et velux	ZK0072
DP21H0021	11/08/2021	EDF ENR		installation d'un générateur photovoltaïque	ZE0080
DP21H0020	11/08/2021	DELAVY	LAETITIA	Ouverture pour velux dans la sdb du 1er étage de la maison	ZK0125
CU21H0027	09/08/2021	SCP GABARRE			ZH0231, ZH0218, ZH0221, ZH0229
CU21H0026	05/08/2021	SCP PISSARD			ZK0115
CU21H0025	02/08/2021	SCP GABARRE			ZH0063
PC017H0006M01	20/07/2021	VALLENTIEN	GILLES	Modification des ouvertures Une pièce supplémentaire, à la place de la terrasse couverte. Agrandissement de sous-sol avec terrasse au dessus	AA0082
PC21H0007	12/07/2021	PERNOLLET	CHRISTIAN	Création d'une annexe PMR	ZA0043 - REFUS
DP21H0019	12/07/2021	BUFF	CATHERINE	agrandissements des ouvertures de fenêtres et changements des menuiseries et vitrages. Créations de prise de jour dans l'escalier de distribution. Surélévation du toit de 45cm, renouvellement de la toiture, tuiles et isolants thermique.	ZA0047
CU21H0024	05/07/2021	SCP PISSARD			ZE0011
CU21H0023	05/07/2021	SCP PISSARD			ZB0032
CU21H0022	05/07/2021	SCP PISSARD			ZB0018
CU21H0021	05/07/2021	SCP PISSARD			ZK0067

### 4. Attribution du marché

#### ATTRIBUTION DU MARCHE ET LOTS 4 ET 5 RENOVATION ET EXTENSION DU BATIMENT SALLE DES FÊTES / MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle les modalités du projet de rénovation et extension du bâtiment de la salle des fêtes et de la Mairie permettant notamment :

- L'extension de la salle des fêtes en créant une cuisine, un espace de stockage et un bloc sanitaire
- la modernisation de l'aspect architectural du bâtiment et la modification des aménagements extérieurs ainsi que l'esplanade du bâtiment avec la création de deux volumes bardés de bois.

- La mise aux normes accessibilités handicapés du bâtiment tant au niveau des entrées et sorties que des WC et des circulations
- L'extension de la mairie pour améliorer les conditions d'accueil du public et condition de travail des agents

Ainsi, une consultation a été lancée, selon la procédure adaptée selon les articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique, par avis envoyé au BOAMP le 12 juillet 2021 avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la Commune. La date limite de remise des offres était fixée au 26 juillet 2021, 5 offres ont été reçues dans les délais.

Cette consultation comporte les lots suivants :

- Lot 04 : Charpente - Couverture - Zinguerie - Bardage
- Lot 05 : Menuiserie Aluminium

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix 40 %
- Valeur technique 60 %

L'analyse des offres, effectuée par le maître d'œuvre, a été présentée pour avis en Commission le mardi 07 septembre.

<b>Lots</b>	<b>Entreprises attributaires</b>	<b>Montant HT</b>
• Lot 04 : Charpente - Couverture - Zinguerie - Bardage	<b>Versant Bois</b>	<b>151 160,73 €</b>
• Lot 05 : Menuiserie Aluminium	<b>Confort Loisirs</b>	<b>92 832,00 €</b>
	<b>Montant Total HT</b>	<b>243 992,73 €</b>

*Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique,*

*Vu l'exposé ci-dessus,*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE RETENIR** les offres telles que décrites dans le tableau ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdits marchés et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget

### **5. Validation du règlement et tarif du cimetière**

Monsieur le Maire Indique qu'un règlement intérieur pour le cimetière doit être mis en place. Il présente un projet de règlement, élaboré dans le cadre de son pouvoir de police des cimetières.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de définir les tarifs et les durées de concessions.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le règlement du cimetière tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- Demande que ce règlement soit mis en application par arrêté municipal pour fixer les horaires.
- Fixe les tarifs des concessions et des nouveaux équipements comme suit :

	CONCESSIONS DITES FAMILIALES		CAVURNES	
	Prix	Durée	Prix	Durée
<i>Selon commission cimetière du 07.04.2021</i>	200.00€	30 ans	800.00€	30 ans
<b>Renouvellement</b>				
<i>Selon commission cimetière du 15.06.2021</i>	200.00€	30 ans	200.00€	30 ans

## **6. Convention ATMB**

Considérant que la parcelle n° 47, section ZC, située sur la commune de Chênex, comprise dans le domaine public autoroutier concédé à ATMB, a fait l'objet d'une division parcellaire suivant DA 611Z vérifié et numéroté le 03/03/2021 ;

Qu'à l'issue de cette dernière, sont désormais enregistrées au cadastre les parcelles n°58 et n°59, section ZC ;

Qu'en parallèle, une demande de transfert dans le domaine privé desdites parcelles est en cours de réalisation.

Que dans ce cadre, la Commune s'est rapprochée d'ATMB et lui a fait part de son souhait de se porter acquéreuse de la parcelle n°58, section ZC (ci-après « Parcelle »).

ATMB ayant accédé à sa demande, il a été convenu entre les Parties d'autoriser la Commune, préalablement à l'aboutissement de la procédure de déclassement et au transfert de propriété projeté, à occuper la Parcelle à titre gratuit et précaire en vue du dépôt de déchets verts.

Cela étant exposé, ATMB accorde à la Commune, une convention d'occupation précaire et révocable de la Parcelle.

Afin que la Commune puisse occuper la parcelle, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention avec l'ATMB

## **7. Décision modificative du budget général**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une ouverture de crédits pour le mandatement des charges de personnels et autres opérations de gestion courante en section de fonctionnement jusqu'à la fin de l'année

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après délibération, **accepte** l'ouverture des crédits suivants :

## OUVERTURE ET MODIFICATION DE CREDITS

### Section fonctionnement :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b><u>Chapitre 012 – Charges de personnel</u></b> <i>Art. 6411 : Personnel titulaire</i> <i>Art. 6413 : Personnel non titulaire</i> <i>Art. 64136 : Indemnité de licenciement</i>	+ 7 500€ + 7 500€ + 7 500€	<b><u>Chapitre 013 : Atténuation de charges</u></b> <i>Art. 6419 : Rbst rémunération personnel</i>	+ 1 500€
<b><u>Chapitre 65 : Autres charges gestion courante</u></b> <i>Art. 6531 : Maire, Adjoints</i>	+ 5 000€	<b><u>Chapitre 074 : Dotations et participations</u></b> <i>Art. 7488 : Autre attributions</i>	+ 16 000€
<b><u>Chapitre 011 : Charges à caractères générales</u></b> <i>Art. 611 : contrats et prestations de services</i>	- 5 000€		
<b><u>Chapitre 022 : dépenses imprévues</u></b> <i>Art. 022 : dépenses imprévues</i>	- 5 000€		

### **8. Acquisition du terrain de M. Mery parcelle A1357**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après avoir obtenu une servitude pour la réalisation du Chemin situé au Mont, la Commune souhaite acheter une partie de la parcelle A1356 pour une surface de 125m<sup>2</sup> x 2.5m<sup>2</sup> soit 312.5m<sup>2</sup> au prix de 0.50€ / m<sup>2</sup>.

Etant précisé que la surface définitive sera déterminée par le géomètre en charge du dossier (largeur réelle et fossé).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de définir un montant au mètre carré afin de faire une proposition d'achat à Monsieur MERY.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le prix à 0.50€ au mètre carré pour la surface réelle définie par le géomètre afin que Monsieur le Maire puisse faire une proposition d'achat à Monsieur MERY.

### **9. Exonération taxe foncière propriété bâties nouvelles constructions**

Monsieur le Maire de Chênex expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidé de l'Etat prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **10. Subvention arts et loisirs**

Considérant la demande de subvention de l'association « Arts et Loisirs », Monsieur le Maire propose de lui attribuer une aide financière en versant une subvention d'un montant de 500 euros

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**D'attribuer à l'association « Arts et Loisirs » cette subvention d'un montant 500€.**

### **11. Modification du tableau des emplois**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de Maryse CHARDON en raison d'un réajustement des horaires du personnel périscolaire pour la rentrée scolaire 2021-2022.

La modification du temps de travail de Maryse CHARDON n'excède pas 10 % du temps de travail initial ;

**Il est demandé au conseil municipal,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique,

**DE DECIDER :**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe délibérant</b>
<b>SERVICE : Administratif</b>		
Secrétaire de Mairie	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe
<b>SERVICE : Technique</b>		
Adjoint Polyvalent	2	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique Principal

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe délibérant</b>
<b>SERVICE : Administratif</b>		
Agent Administratif	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe 24,50/35h annualisé
<b>SERVICE : Technique</b>		
Agent Technique	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe 30h/35h annualisé
Agent Technique	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe 25,60h/35h annualisé
<b>SERVICE : Animation</b>		
Agent d'Animation	1	Cadre d'emploi des Agent d'Animation Grade : Agent d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe 31h/35h annualisé
<b>Agent d'Animation</b>	<b>1</b>	<b>Cadre d'emploi des Agent d'Animation</b> <b>Grade : Agent d'animation de 2<sup>ème</sup> classe</b> <b>19h30/35h annualisé</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,  
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Jean-Luc ROTH	Léon DUVAL	Céliane GONTHIER-GEORGES
Olivier CARRILLAT	Audrey CHARDON	Jocelyne COINDET
Lionel GENOUD-PRACHEX	Nadège LAMARLE	Jennifer VALLENTIEN
Claire ALLARD-VAUTARET	Laurence BONIER	